

Observation n°46

De : solene dieuaide

Envoyé : vendredi 7 février 2020 20:18

À : mairie.moreac@wanadoo.fr

Objet : TR: EP de la SEPE Kervellin Moréac

A l'attention de Monsieur Berjot,

Veillez trouver ci-joint une lettre de réclamation contre le projet de deux immenses éoliennes.

Merci d'accusé réception,

Salutations,

Solène DIEUAIDE épouse LE BRETON

23 rue André PUX

93160 NOISY LE GRAND

PJ

Le 07/02/2020

Enquête Publique du projet de 2 éoliennes de la SEPE de Kervellin à MOREAC

Mr Le Commissaire Enquêteur, Mr Berjot,

Bonjour,

Je défends les intérêts de mon mari LE BRETON Vincent nu-proprétaire de deux maisons plus de l'exploitation agricole de mes beaux parents Mr et Mme LE BRETON Noël au 4 Kergorlaie en MOREAC ainsi de celui de mes enfants.

Installer 2 géantes Eoliennes à 600 m des habitations est inenvisageable. D'abord, c'est trop près, vous devez les éloigner des habitations si le projet abouti. Il n'y a jamais eu de concertation contrairement aux dires d'ENERCON.

La dévalorisation du bien est incontestable, je demande à présent une négociation amiable avant les autorisations administratives avec la SEDE de Kervellin.

Les nuisances sonores seront inévitables d'autant que plus les éoliennes sont grandes, plus elles feront du bruit. Vous remarquerez l'avis défavorable de l'ARS dans le dossier de l'EP. Rien d'étonnant au vu du dossier. (2.1.3 Impact acoustique 09_56_Enercon_Kervellin_RNTetudeImpact_completee.page 21/54)

Plus la taille du rotor augmente et plus les émissions sonores sont importantes. La machine E138 (106 dB) apporte de base une contribution sonore plus importante que l'E82 (102 dB) .Plus le vent est fort en un point donné, plus le bruit résiduel existant au sol, aura tendance à s'élever. (Page 36/66 de l'étude sonore.

Nous imposer à dormir les volets et fenêtres fermées, c'est Négatif. Les flashes lumineux répétitifs rouges sur la nacelle et la potence devront être atténués ou supprimés si le projet abouti.

Le Visuel de ces mastodontes de 180 m sera impactant sur notre quotidien .Pourquoi nous l'imposer alors que l'acceptabilité sociale de la zone d'étude est unanimement CONTRE.

Une ligne de 20000 volts enterrée, ne restera pas sans effet au niveau des ondes électromagnétiques. Les êtres vivants en souffrent, parfois en silence, ou ne sont pas écoutés. Le dossier de NOZAY est une preuve certaine .La faune et l'avifaune s'éteindront naturellement. Les chauves-souris sont victimes collatérales du développement de l'éolien.

MOREAC a voté le 06/04/2018 – NON- à tout nouveau projet sur la commune, et ENERCON continue de s'imposer comme si rien ne s'était passé. Les nuisances à venir seront pour la mairie et l'argent pour la SEDE de KERVELLIN(ENERCON). Si nos élus ne sont pas écoutés .je n'irai plus voter. EVELLYS, CREDIN et PLUMELIN ont voté CONTRE ce projet de 2 Mégas Eoliennes, objet de l'enquête.

Après toutes ces remarques, Mr le Commissaire Enquêteur, je vous demande de transmettre un avis DEFAVORABLE à ce dossier d'EP.

Salutations distinguées

LE BRETON Solène née DIEUAIDE

23, rue André PUX

93160 NOISY LE GRAND